## Note relative à l'admission en thèse

Les doctorants en première année de thèse doivent formuler soit une demande d'admission, soit une demande d'équivalence en ligne : <a href="https://admission.ucad.sn">https://admission.ucad.sn</a>

- une demande d'admission (pour tout étudiant titulaire d'un master délivré par l'UCAD)
- une demande d'équivalence (pour tout étudiant titulaire d'un master non délivré par l'UCAD).

## **Diplômes à fournir :**

- photocopies légalisées par la police, gendarmerie ou la représentation diplomatique de tous les diplômes et relevés de notes du baccalauréat jusqu'au dernier diplôme pour lequel l'admission est sollicitée.

## Pièces à fournir :

- 1. Une demande d'admission adressée au chef d'établissement.
- 2. Documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualifié du personnel enseignant de l'université pour ceux délivrées dans une langue autre que le français.
- 3. Photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ou du passeport.
- 4. Curriculum Vitae.
- 5. Chartes des thèses (à signer par le candidat, le Directeur de thèse, le Directeur du Laboratoire, le responsable de la formation doctorale et le Directeur de l'Ecole Doctorale)
- 6. Formulaire d'admission signé par le candidat, le Directeur de thèse, le Directeur du Laboratoire, le Responsable de la formation Doctorale et le Directeur de l'Ecole Doctorale.
- 7. Projet de thèse en quelques pages
- 8. Copie de la convention de cotutelle de thèse (Pour les thèses en cotutelle)
- 9. Copie de l'attestation de bourse si vous êtes boursier (optionnel)

La seule pièce à y rajouter s'il s'agit de la demande d'équivalence est :

Une lettre signée par le demandeur autorisant l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar à vérifier les documents auprès des établissements qui les ont délivrés. Ces informations sont visibles sur la page d'accueil de la plateforme d'admission.

Fait à Dakar, le 18 Janvier 2024

Le Directeur

Pr. Cheikh Thiécoumba GUEYE